



# Ligue d'Aquitaine de Tir à l'Arc

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc

Château d'Allôt 47550 BOE – Tél 09 69 80 33 56

ligue.aquitainetirarc@orange.fr – www.arc-aquitaine.org

## CQP - Présentation Générale

(Certificats de qualification professionnelle)

Les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) valident des compétences spécialisées dans un métier. Créés et délivrés par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) d'une branche professionnelle, ils répondent aux besoins spécifiques des entreprises et des salariés de cette branche.

### Quel intérêt ?

- Répondre aux besoins en qualification de l'entreprise.
- Pallier l'absence de diplômes ou titres correspondant à des compétences spécifiques.
- Faire face à l'évolution de certains métiers.
- Renforcer le niveau d'expertise de l'entreprise

### CQP : de quoi s'agit-il ?

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) permettent de reconnaître officiellement des compétences spécialisées dans un métier propre à une profession.

Créés par les partenaires sociaux d'une ou plusieurs branches professionnelles (fédérations d'employeurs et syndicats de salariés), réunis au sein des Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE), ils répondent aux besoins spécifiques en compétences et en qualifications des entreprises du ou des secteur(s) concerné(s).

Avec l'appui des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ), la CPNE définit deux référentiels :

- un « référentiel d'activités » permettant d'analyser les situations de travail et d'identifier les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de ces activités ;
- un « référentiel de certification » décrivant les modalités et les critères d'évaluation des acquis en vue de la délivrance du CQP (Certificat de qualification professionnelle) ou CQPI (Certificat de qualification professionnelle interbranches).





# Ligue d'Aquitaine de Tir à l'Arc

Affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc

Château d'Allôt 47550 BOE – Tél 09 69 80 33 56

ligue.aquitainetirarc@orange.fr – www.arc-aquitaine.org

## Qui est concerné ?

### **Pour le stagiaire :**

Un accès à une première expérience professionnelle.

Une certification reconnue obtenue grâce à l'alternance.

La prise en charge de la formation possible par le FAFIEC (consulter les critères de financement).

Un programme de formation sur-mesure élaboré par des professionnels de notre secteur.

Modularisation (disponible prochainement) des cursus de formation possible en fonction de leurs acquis.

Validation et certification des compétences et l'assurance d'un niveau de qualification défini.

### **Pour l'entreprise :**

Renforcer la qualification de vos salariés.

Favoriser des évolutions de carrière pour fidéliser vos salariés en poste et valoriser leur savoir-faire.

Recruter et former sur un métier-clé de l'entreprise et ainsi pallier aux difficultés de recrutement.

**Plus d'information sur :** *FFTA, rubrique « Formation et Emplois »*



## TABLEAU D'ALLEGEMENT - CQP animateur tir à l'arc

A compter de septembre 2014

			SEMAINE A	SEMAINE B	MSP
			40h	40h	40h
Qualification	Fédérale	E1	X	/	/
		E2	X	/	/
		Archer ayant réalisé un minima de performance (voir tableau ci-dessous)	X	/	X
Qualification	Universitaire	Deug staps / Deust	/	X	/
		Licence staps	/	X	/
		Professeur d'EPS	/	X	/
		Professeur des écoles	/	X	/
Qualification	Jeunesse et sports	BPJEPS APT/LTP/AS	/	X	/
		Bees 1°	/	X	/
		Carte professionnelle	/	X	/
		Expérience professionnelle dans l'animation (ETAPS...)	/	X	/
UN STAGIAIRE N'ENTRANT DANS AUCUN DE CES DISPOSITIFS D'ALLEGEMENT PARTICIPE À L'INTEGRALITÉ DE LA FORMATION (120h)			X	X	X

Semaine A Dominante pédagogique / institutionnelle

X

Semaine à suivre

Semaine B Dominante technique / pratique

/

Semaine dispensée

### Minimas de performance

	Tir en salle		Tir nature / 3D	
	Arc Classique	Arc à poulies	Toutes armes	Avoir été classé en championnat de France individuel
<b>Homme</b>	500 pts	550		
<b>Femme</b>	480 pts	540		